

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 45 (2018)

DOI: 10.11588/fr.2018.0.70130

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

CORINNE BOUCHOUX

## LES TABLEAUX SPOLIÉS AU PRISME DES RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES DE 1990 À NOS JOURS

Les pillages et spoliations artistiques commis par les nazis sont désormais fortement documentés, de même que les politiques publiques mises en place après-guerre pour les récupérations, les restitutions et les indemnisations. Trois générations d'historiens y ont travaillé à la fois du côté allemand et français<sup>1</sup>.

Pour ma part, j'ai rencontré cette question de manière fortuite, en préparant pour la résistante Lucie Aubrac une conférence sur Rose Valland<sup>2</sup> (1898–1980), juste avant que la mission Mattéoli<sup>3</sup> ne commence ses travaux<sup>4</sup>. Les archives »dites« Rose Valland à Paris, au ministère des Affaires étrangères, étant inaccessibles, j'ai travaillé autrement, notamment à partir des souvenirs d'un magistrat à la retraite très prolifique qui avait suivi ce dossier après-guerre<sup>5</sup>. J'ai aussi travaillé au Centre des archives diplomatiques à Nantes, dans d'excellentes conditions, sur divers fonds: ceux de l'Office des biens et intérêts privés (OBIP), de la Commission de récupération artistique (CRA) et des ambassades rendues accessibles par une décision exceptionnelle (Berlin, Bonn, Washington, Moscou...). Le résultat de ces recherches fut dans un premier temps une biographie de Rose Valland, puis une thèse, soutenue en 2011 et publiée en 2013<sup>6</sup>. Alors que j'étais devenue parlementaire, la présidente de la commission de la culture du Sénat, la sénatrice écologiste Marie-Christine Blandin, me proposa d'être rapporteure d'une mission d'information sur la politique mise en place par les musées français<sup>7</sup>. Un an plus tard, un colloque au Sénat revint sur le »bilan des actions publiques en France et perspectives suite aux conclusions de la mission parlementaire sur les œuvres d'art spoliées«. Je suis donc passée du statut d'historienne à celui d'actrice.

Alors que l'histoire des spoliations et des premières récupérations et restitutions puis indemnisations (Lois BRüG) semble désormais connue, il nous a semblé pertinent de jeter un regard sur les années post-réunification allemande. C'est en effet à travers et grâce à la chute du mur de

- 1 Martin DEAN, Constantin GOSCHLER, Philipp THER, *Robbery and Restitution, The Conflict over Jewish Property in Europe*, New York 2007; Martin JUNGIUS, *Un vol organisé. L'État français et la spoliation des biens juifs, 1940–1944*, Paris 2012; Claire ANDRIEU (dir.), *Spoliations et restitution des biens juifs, Europe, XX<sup>e</sup> siècle*, Paris 2007, p. 186–215; Claire ANDRIEU, *Écrire l'histoire des spoliations antisémites (France 1940–1944)*, *Histoire@politique. Politique culture et société* 9/3 (2009), p. 94; <http://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2009-3-page-94.htm>.
- 2 Corinne BOUCHOUX, *Rose Valland, La résistance au musée (Archives de vie)*, La Crèche 2006.
- 3 La conférence d'Annette Wiewiorka en précise le contexte et les actions.
- 4 Je remercie vivement Hélène Bieri, Zahra Aitzegag, Christian Gründig et Christine Bard pour leurs relectures attentives ainsi que Emmy pour tout ce temps pris à d'autres activités.
- 5 Roger Humbert qui donna en 1999 une conférence ainsi que Lucie Aubrac en hommage à Rose Valland à St. Étienne de Saint Geoirs.
- 6 Corinne BOUCHOUX, »Si les tableaux pouvaient parler...«. *Le traitement politique et médiatique des retours d'œuvre d'art pillée et spoliées par les nazis (France, 1945–2008)*, Rennes 2013.
- 7 Mission d'information sur les œuvres d'art spoliées par les nazis: œuvres culturelles spoliées ou au passé flou et musées publics: bilan et perspectives, janvier 2013, URL: [http://www.senat.fr/espace\\_presse/actualites/201302/le\\_senat\\_se\\_penche\\_sur\\_le\\_sort\\_des\\_uvres\\_dart\\_spoliees\\_pendant\\_la\\_guerre.html](http://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201302/le_senat_se_penche_sur_le_sort_des_uvres_dart_spoliees_pendant_la_guerre.html) (20 décembre 2016).

Berlin, puis la réunification allemande, qu'a émergé, à nouveau, une «nouvelle phase» de cette histoire que tous croyaient totalement achevée. Hormis quelques héritiers ou descendants qui cherchaient encore des œuvres perdues, hormis la mention »MNR« (Musées nationaux récupérations) qui parfois figurait au bas d'un cartel signalant ainsi de manière très cryptée une provenance particulière, ce sujet n'en était plus un. Rares sont les professionnels des musées à qui cette histoire parlait. C'était en quelque sorte un »non sujet«. La réunification va rouvrir un pan entier de problèmes que l'on croyait résolu, en France et en Allemagne. Comment les deux pays ont-ils alors interagi et coopéré?

Entre 1990 et 1998, le sujet politique des tableaux émerge progressivement, mais pas à l'initiative des États, et aboutit à l'acceptation des »principes de Washington«. Plus de 44 pays dont la France et l'Allemagne, sous l'amicale pression des États-Unis et de la Russie réunis sur ce dossier, acceptent, fin novembre et début décembre 1998, de mener une nouvelle politique publique qui porte sur les suites de la Shoah. Dans le cas précis qui nous intéresse, celle-ci promeut l'accès aux archives, la mise en place d'une solution équitable et non judiciaire et doit déboucher, s'il y a lieu, sur des restitutions ou indemnités de tableaux volés à leurs propriétaires. De 1998 à nos jours, la plupart des pays ont progressivement mis en place des politiques publiques. En 2013, l'affaire Gurlitt montrera la fascination du grand public pour ce sujet, sur lequel les films vont d'ailleurs se multiplier<sup>8</sup>.

### 1989–1998: les tableaux ressortent du »réfrigérateur« de l'histoire ...

Avant la chute du mur, le sujet des tableaux existe déjà dans les relations franco-allemandes. Dans les années soixante-dix, quatre-vingt, des tableaux spoliés ou volés durant la guerre »apparaissent« ponctuellement lors de ventes aux enchères, à l'Ouest, et sont soupçonnés de venir de RDA, et de nourrir un trafic permettant d'approvisionner des magasins où les dignitaires du régime est-allemand<sup>9</sup> peuvent s'approvisionner. En France, on sait qu'il reste en RDA des tableaux qui ont échappés aux récupérations et qui furent transférés en zone soviétique la future RDA. Il y a donc des œuvres dans les collections publiques en RDA mais aussi celles restées »dans des greniers« ou chez des particuliers. Des négociations secrètes occupent ainsi les diplomates entre 1974 et 1988 mais échouent. Il faudra attendre 1994 pour que le chancelier Kohl rende, après la réunification, au Président Mitterrand, les tableaux *dits* de l'Archevêque de Magdebourg (qui avait de fait récupéré les tableaux en vue de les rendre ...). Ces tableaux deviennent en France alors des MNR (Musées nationaux récupérations); des tableaux gardiennés par les musées en attente de leurs propriétaires. On sait donc avant la chute du mur (en France, en RFA et en RDA) que le sujet tableau n'est pas complètement résolu. La chute du mur va réactiver soudainement ce dossier en lui donnant actualité et visibilité.

Les premiers à saisir la nature du sujet à la chute du mur sont les Américains. La plupart des musées datent d'après 1945, et les collections se sont enrichies notablement après-guerre. Sécuriser les collections devient alors un enjeu stratégique. Mais il convient de noter que les collections et institutions privées sont aux États-Unis beaucoup plus nombreuses que les publiques, à la différence de l'Europe.

Les États-Unis déclassifient très massivement leurs archives liées à la guerre et l'après-guerre. Ils font alors travailler policiers et historiens pour mieux comprendre cette histoire et ce qui sont devenus après-guerre l'or, les comptes bancaires ... et les tableaux. Des sénateurs américains investissent ce domaine et voient bien comment, dès le milieu des années quatre-vingt-dix, faire de ces données des éléments de négociation au plan international dans le cadre d'une

8 »Monument's Men« (2013), »La femme au tableau« (2016), »L'antiquaire« (2016).

9 Michel MEYER, Histoire secrète de la chute du mur de Berlin, Paris 2009.

politique visant à régler d'un point de vue politique le sujet (Mission Eizenstat<sup>10</sup> sous la présidence Clinton).

En France, la prise en compte du passé de Vichy n'est pas toujours simple, pour la classe politique, et il faut attendre Jacques Chirac qui, en juillet 1995, en lien étroit avec Serge Klarsfeld, va dans un discours poignant, en hommage aux victimes de la Rafle du Vel d'hiv, signaler la part non négligeable que l'État a pu jouer dans cet irréparable. Et puisqu'il parle de coresponsabilité il ouvre la porte à une nouvelle ère. La mission débutée par Jean Mattéoli<sup>11</sup> mandatée par Alain Juppé comme premier ministre se poursuit sous Lionel Jospin (1997–2002)<sup>12</sup>.

Cette mission de hauts fonctionnaires et historiens est totalement pilotée depuis l'exécutif. La cohabitation (Jacques Chirac, Président de droite et Lionel Jospin, Premier ministre de gauche) permet, dans une atmosphère consensuelle sur ce dossier, de mettre en place une politique publique totalement évacuée du débat parlementaire et de l'opinion. Le Parlement va seulement octroyer les crédits aux services du Premier ministre pour piloter le dossier et valider les accords diplomatiques.

En Allemagne, la culture est une compétence du Land et se met aussi en place à ce moment l'idée que ce sujet se pilote au niveau national du Bund, ne serait-ce que pour faciliter les négociations diplomatiques. Au moment de la mission Mattéoli, le secteur des tableaux est le seul qui échappe totalement aux historiens et sera »sous-traité« aux archives et musées de France qui seront, en quelque sorte, juge et partie sur ce dossier. Pour autant, un excellent rapport sur l'opération Möbel, piloté par Annette Wieviorka, va mobiliser une intense coopération germano-française<sup>13</sup>. Les archives allemandes ont trace de ces opérations et surtout des indemnités après-guerre.

La presse va, en Allemagne et en France, se passionner pour ce sujet, entraînée par plusieurs ouvrages: Lynn Nicholas Hunt<sup>14</sup> et Jonathan Petropoulos<sup>15</sup>. En France, l'historienne Laurence Bertrand Dorléac avait bien planté le décor avec »L'art de la défaite«. Les archives allemandes sont beaucoup plus coopératives et ouvertes pour les chercheurs et rendent ainsi accessible les archives de la Treuhand, qui a, pour l'Allemagne, pris en compte les restitutions artistiques à Munich. En France, Marie Hamon bloque tout accès aux documents si on n'est pas une famille d'ayant-droit. La recherche reste au point mort hormis une excellente thèse effectuée avec les archives de Colmar<sup>16</sup> par Claude Lorentz.

On y découvre pourtant une excellente coopération franco-allemande (1945–1953) avec la reconstruction des musées allemands, la remise en place des collections et des échanges précoces en vue de relancer la coopération culturelle. Dans les années quatre-vingt-dix, celle qui »verrouille« les archives est aussi celle qui participe aux rencontres internationales<sup>17</sup>. La France a un principe assez clair: appliquer Washington *a minima*. Les allemands ouvrent les archives

10 Stuart EIZENSTAT, Une justice tardive, Spoliations et travail forcé, un bilan de la Seconde Guerre mondiale, Paris 2004.

11 Grand résistant, ancien président du Conseil économique et social, Jean Mattéoli jouit d'une grande notoriété. Il a aussi témoigné au procès Papon.

12 Comme l'a parfaitement exposé Annette Wieviorka, historienne et membre de la mission.

13 Annette WIEVIORKA, Floriane AZOULAY, Le pillage des appartements et son indemnisation (Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France), Paris 2000. URL: <http://www.culture.gouv.fr/documentation/mnr/Matteoli/RM-pillage.pdf> (27 février 2018).

14 Lynn H. NICHOLAS, Le pillage de l'Europe. Les œuvres d'art volées par les nazis, Paris 1995.

15 Jonathan PETROPOULOS, Art as Politics in the Third Reich, London/Chapel Hill 1996; ID., The Faustian Bargain. The art World in Nazi Germany, Oxford 2000.

16 Claude LORENTZ, La France et les restitutions allemandes: au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, 1943–1954 (Diplomatie et histoire), Paris 1998.

17 Marie HAMON, The working group of cultural property, Brême, URL: <http://www.dh-3.de/Bremen/treasures/France.html>, le 8 juillet 2004 (30 mai 2010).

au même moment et permettent à la France de mettre en place cette politique publique minimaliste pour les tableaux. Pour Serge Klarsfeld les tableaux ne sont absolument pas une priorité. Il veut assurer les vieux jours de ceux qui ont perdu leurs parents et n'ont pas vu la déportation d'un parent prise en compte côté Français.

Des expositions sont organisées en France (dès 1996 et 1997) et on réédite les mémoires de Rose Valland<sup>18</sup>. La politique française est surtout une politique de «communication» et en aucun cas une quête de provenance systématique. On semble penser en France que cela peut et va suffire.

Quels sont les points de convergence et les différences entre les politiques française et allemande au sujet des tableaux spoliés depuis trente ans?

Pour les convergences: coopération pour les archives, coopération pour la consultation des dossiers (et pas seulement d'indemnisation) dans les archives allemandes, participation commune à des colloques et réunions de travail dans les deux pays et en Europe et organisations d'expositions parfois communes ou sur des modèles similaires où l'on «échange» les experts, pour la France (Marie Hamon<sup>19</sup>, Isabelle Le Masne de Chermont et Didier Schulmann<sup>20</sup>).

Quelles différences? Tout d'abord le poids du passé, bien sûr, mais aussi la notion de «quête de provenance». Le concept est absent en France, où on parle de *traçabilité*, à regret, et où l'on insiste surtout sur l'inventaire des musées qui se met en place et ne sera pas achevé dans le délai de dix ans annoncé en 2000. À l'inverse, en RFA, la quête de provenance se constitue en une nouvelle discipline pour les universités et les musées; elle allie histoire de l'art et histoire, en vue de retrouver les différents propriétaires d'un tableau à travers le temps.

La France obtient des États-Unis une solution originale sur l'ensemble du dossier. L'ambassadeur américain Stuart Eizenstat<sup>21</sup> parle d'«exception française» avec une commission spéciale, la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS), qui va traiter toutes les demandes d'indemnisation liées à la Shoah. En parallèle, juste avant l'élection américaine, est mise en place en France la Fondation pour la mémoire de la Shoah présidée par Simone Veil, femme politique très estimée et ancienne déportée. La France reste totalement souveraine sur le dossier. Les tableaux échappent – de fait – aux dispositions prises et sont renvoyés à des bonnes pratiques volontaires pour les collections publiques seulement via les principes de Washington.

Le diplomate américain en charge de ce dossier conclut ainsi: «Nous avons finalement réussi à ménager l'honneur de la France et à respecter ses tardifs efforts pour assumer son passé vichyste, tout en greffant une justice à l'américaine sur des institutions françaises»<sup>22</sup>. En évitant la «judiciarisation» via un système de fondation et de commission indépendante (la CIVS), chacun pensait le sujet définitivement réglé et donnait satisfaction aux descendants des familles persécutées par l'antisémitisme. Une justice «tardive» comme l'indique la traduction française de l'ouvrage d'Eizenstadt...

En théorie, les musées allemands et français doivent désormais éclaircir la provenance des œuvres acquises après 1933, signaler les doutes et surtout favoriser le travail des requérants en les aidant. Pour les Français, l'exercice porte donc sur les tableaux MNR et uniquement eux.

18 En y notant dans la quatrième de couverture que Rose Valland ne serait jamais allée en zone soviétique alors que les archives comportent de nombreux rapports sur de telles missions.

19 Marie HAMON-JUGNET, Collection Schloss: œuvres spoliées pendant la Deuxième guerre mondiale non restituées, 1943–1998, Paris 1998.

20 Isabelle LE MASNE DE CHERMONT, Didier SCHULMANN, Le pillage de l'art en France pendant l'occupation et la situation des 2000 œuvres confiées aux musées nationaux, Paris 2000.

21 EIZENSTAT, Une justice tardive (voir n. 11), p. 338–360.

22 Ibid., p. 360.

En France et en Allemagne, la coopération est ainsi forte sur ce dossier, et peu de discordes sont perceptibles dans la presse<sup>23</sup>. Des recherches, quelques restitutions rares et bien scénariées, et parfois des indemnisations.

Depuis décembre 1998 et la déclaration de Washington, 44 pays se sont engagés à respecter onze principes, à rechercher et à restituer les œuvres d'art confisquées par les nazis. La décennie suivante va être marquée par quelques affaires très médiatisées dans divers pays et qui vont émouvoir les opinions publiques et placer ce sujet dans l'agenda des politiques.

### 2001–2017: de la méthode, mais des résultats modestes

Si la première phase est celle de la sortie du sommeil du sujet, la seconde période sera celle d'une nouvelle phase nommée en France »pro-active«<sup>24</sup>. La coopération franco-allemande devient un axe majeur de la communication côté français: ainsi la CIVS n'hésite pas à écrire: »en novembre, le groupe de travail sur les recherches de provenance d'œuvres récupérées après la Seconde Guerre mondiale a remis son rapport à la ministre de la Culture et de la Communication; en Allemagne aussi, l'attention de l'opinion publique pour la question des œuvres d'art spoliées par le régime nazi a été attirée par les développements de l'affaire Gurlitt«<sup>25</sup>. En 2009, une importante conférence internationale à Terezin réaffirme ces principes et modalités de prise en charge de victimes et de requérants.

En 15 ans, la France a donc un peu bougé sous la pression des médias, de quelques héritiers qui réclament justice, et via des rapports parlementaires<sup>26</sup>. Le terme de »quête de provenance« rentre lentement dans le vocabulaire des professionnels du secteur.

Quel est le bilan de l'action de la CIVS, la Commission d'indemnisation des victimes des spoliations antisémites, en matière de tableaux<sup>27</sup>? »Mais surtout, ses ressources et son expertise ont été mobilisées dans le cadre du groupe de travail précédemment mentionné et pour des travaux d'investigation menés par la »taskforce« instituée pour déterminer la provenance des œuvres de la collection Gurlitt. Enfin la CIVS a participé à plusieurs rencontres internationales qui lui ont permis de mieux faire connaître – et reconnaître – le dispositif d'indemnisation et de restitution mis en œuvre par la France et la mission spécifique de la commission«.

La coopération franco-allemande dépasse désormais les archives, les expositions et s'avance vers la quête de provenance où les Allemands ont plus d'universitaires formés et une réelle antériorité liée aussi à la réunification allemande.

Le bilan en France reste cependant modeste: sur 3213 dossiers examinés jusqu'en 2014 par la CIVS, 270 mentionnaient une ou plusieurs œuvres d'art *stricto sensu*, et au final 4 restitutions et 127 rejets. Le montant des indemnisations est de 33 201 707 euros soit 6,2% du montant global des indemnisations, avec un maximum de 5 millions d'euros pour une collection de tableaux. Dans cette seconde phase depuis 2001, seulement dix tableaux ont été restitués suite aux recommandations de la CIVS. Deux en 2001, un en 2003 (»Tête de femme« de Pablo Picasso), six en 2013, un en 2015, et un en 2016 ...

23 Une seule fois, l'Allemagne menace de demander le »retour« d'une œuvre qui est en France et dont elle se pense propriétaire. C'est le seul cas de désaccord public dont j'ai trouvé trace.

24 Terme utilisé par l'ex-ministre française de la Culture et de la Communication (2012–2014) Aurélie Filipetti.

25 Rapport public d'activité de la CIVS, 2014, p. 31.

26 Isabelle Attard, qui a rédigé un rapport à l'Assemblée nationale en 2014 avec trois autres députés, préconise la recherche de provenance pour les œuvres au passé flou (Rapport n°2474).

27 Ibid., p. 31.

Même si la France a précisé le statut des fameux MNR depuis 1949<sup>28</sup> et que le Conseil d'État en a précisé le régime exact<sup>29</sup> récemment, preuve que ce sujet est pris en compte, ces œuvres ne sont pas intégrées aux collections publiques, et sont provisoirement déposés dans les musées nationaux ou territoriaux. Le Conseil d'État a qualifié leur sort comme dépendant du «service public de la conservation et de la restitution». La loi Culture et Patrimoine<sup>30</sup> de 2016 prévoit qu'un rapport doit se prononcer sur les spoliés (qui restent avec ce statut de MNR) et sur les non-spoliés pouvant à terme se retrouver intégrées *de facto* dans les collections publiques »sauf si un ayant droit prouve qu'il est à lui«. Alors, les principes de Washington et la CIVS pourrnt fonctionner. Des ayants droit peuvent aussi choisir la justice et le contentieux mais leurs chances seront alors minimes sans preuves très tangibles. En France les cadres du ministère de la Culture considèrent qu'à leur niveau, le problème des œuvres spoliées ou au passé flou est désormais résolu par la loi CAP. Les MNR sont en effet placés sous la responsabilité administrative du directeur des archives du ministère des Affaires étrangères, lui-même responsable au nom de l'État.

Le rapport du groupe de travail *ad hoc* constitué sur les tableaux remis à la ministre de la Culture et de la Communication (2014–2016) suivante, Fleur Pellerin, sous la houlette de France Legueltel, ancienne magistrate<sup>31</sup>, témoigne de quelques avancées. Ce rapport plaide pour la formation des professionnels, la mise au point d'un guide des sources<sup>32</sup>, souhaite la création de nouveaux outils informatiques, la mise en ligne des bases de données et insiste sur la nécessité de procéder rapidement à la recherche des ayants-droits dont l'identité a été établie par le groupe de travail: une vingtaine de cas. Enfin, le comité interministériel du 29 janvier 2015 a actualisé le guide de recherche dans les archives des spoliations et des restitutions<sup>33</sup>.

L'avancée est indéniable en dix ans même si le rythme des restitutions reste modeste. Sur les quinze pages de bilan de la CIVS (p. 31–46), si un tiers est consacré à la France, le reste est consacré à »l'affaire Gurlitt«, soit cinq pages. L'Allemagne est à l'honneur, comme pour montrer que le problème n'est pas seulement français.

L'affaire est résumée à travers la découverte au printemps 2012 de 1280 œuvres d'art chez Cornelius Gurlitt, puis de 238 œuvres dans une maison de Salzbourg en Autriche. En novembre 2013, sa médiatisation est intense en Allemagne et dans le monde entier. Ce personnage solitaire intrigue et l'on se demande s'il n'y a pas, dans sa collection, pour partie héritée de son père Hildebrand Gurlitt, des œuvres spoliées.

Le 3 avril 2014, un accord est signé en Allemagne entre Gurlitt et les autorités bavaroises et fédérales. La »taskforce« va examiner la provenance des œuvres mais Gurlitt décède le 6 mai 2014. Il lègue ses biens au musée des beaux-arts de Berne en Suisse, et sauf celles qui seraient spoliées, la plupart partent en Suisse. Ce musée a mis sur son site internet les listes d'œuvres des deux collections Gurlitt. La CIVS française diffuse sur trois pages.

Fruit d'une coopération franco-allemande, la »taskforce« a pu prouver qu'un Pissaro pourrait correspondre à un des tableaux – indemnisé par la CIVS en France! Fort signal adressé – à tous – sur les solidarités des instances qui travaillent sur le sujet.

28 Décret n°49-1344 du 30 septembre 1949.

29 Arrêt du 30 juillet 2014.

30 La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine comporte 110 articles dont 57 sont entrés en vigueur le lendemain de sa publication. Sur 33 décrets prévus avant fin 2016, un seul était paru en février 2017 en raison de la faiblesse des moyens juridiques de ce ministère.

31 Rapport définitif du groupe de travail sur les provenances d'œuvres récupérées après la Seconde Guerre mondiale, paru le 27 novembre 2014, URL: <http://www.culturecommunication.gouv.fr/ressources/Rapports/Rapport-definitif-du-groupe-de-travail-sur-les-provenances-d-oeuvres-recuperees-apres-la-seconde-guerre-mondiale> (27 février 2018).

32 Ce guide des sources existe depuis dix ans en Allemagne.

33 Assez curieusement, cette référence de 2015 figure dans le bilan de la CIVS de 2014, p. 38.

La CIVS se réjouit dans son bilan de l'excellente coopération franco-allemande: »L'antenne berlinoise [de la CIVS] a également joué un rôle de relais: de nombreuses rencontres ont été organisées avec des autorités françaises – l'Ambassadeur de France en Allemagne ainsi que les services du MCC – et allemandes –, des liens avec les délégués du gouvernement fédéral allemand à la culture et aux médias ont été établis«<sup>34</sup>.

La France se réjouit donc de la parfaite coopération franco-allemande sur ce dossier; en omettant, en revanche, de signaler que »la quête de provenance« existe depuis plus de dix ans en Allemagne<sup>35</sup>. Et que selon le hebdomadaire *Der Spiegel* les musées allemands auraient 50 000 œuvres au passé »flou« à vérifier<sup>36</sup>. En France, on ne parle que de 2000 pièces.

Enfin, dernière différence notable entre la France et l'Allemagne sur ce dossier des tableaux, outre la place de chacun différente à la fin de la guerre, les restitutions concernent potentiellement en Allemagne un nombre de pièces artistiques plus important. Par ailleurs, la réunification allemande va aboutir à »d'autres restitutions«, celles faites en lien avec la période de la RDA pour des biens que le régime communiste aura gardé après la partition en deux du pays et la naissance de la RFA et RDA. Ainsi, le SPD va récupérer 13,5 millions d'euros, des usines et des publications<sup>37</sup>. En Allemagne, la question des tableaux, si elle connaît le même succès médiatique qu'en France, se situe dans un ensemble beaucoup plus complexe et plus vaste qu'en France.

Depuis 2015, le bilan des restitutions reste encore très modeste. Le récit mêle de nouveau, dans le bilan de la CIVS, Français et Allemands, pas toujours du côté de l'État: le MNR 801, »Portrait d'homme«, est »retrouvé dans les réserves du Louvre, où il était conservé depuis 1951«<sup>38</sup>. Au dos, le nom et l'adresse du propriétaire. Sa restitution est recommandée en février 2014 par la CIVS à la fille de la victime spoliée. »Cette restitution s'est faite [...] au sein du département des services financiers de l'État avec les avocats américain et allemand de la requérante et les efforts conjugués du bureau spécialisé »Holocaust claims processing office«, au sein du département des services financiers de l'État de New York. La CIVS a décidé de financer l'acheminement du tableau aux États-Unis [...]. »Il a été restitué le 5 mai 2015, lors d'une cérémonie organisée au Museum of Jewish Heritage de New York«<sup>39</sup>.

Un partenariat en bonne et due forme est signé entre la CIVS et la Taskforce »Schwabinger Kunstfund« en juillet 2015 qui va acter la bonne coopération franco-allemande entre des acteurs qui se connaissent et travaillent ensemble. Une chercheuse de ce groupe de travail peut accéder aux données de la CIVS. Depuis 2016, cette équipe a été intégrée en Allemagne au sein du *Deutsches Zentrum Kulturgutverluste*, à Magdebourg.

Le temps de l'histoire des travaux de la CIVS est arrivé après vingt ans de travail. Pour les œuvres d'art, le bilan est modeste en nombre d'œuvres restituées mais un accord avec les généalogistes et les promesses de la ministre Aurélie Filipetti donnent espoir: »On va joindre des ayant-droits« a laissé un temps l'impression poindre d'une recherche plus active et systématique de provenance pour les MNR spoliés de façon certaine.

Avec une antenne berlinoise, depuis 1999, la CIVS française consulte les fonds d'archives de la direction des finances du Land de Berlin, des archives de la restitution ou d'autres archives en région. Ses bureaux sont dans les locaux de l'ambassade de France à Berlin. Même si ces recherches

34 Rapport public d'activité de la CIVS, 2014, p. 45.

35 Gunnar SCHNABEL, Monika TATZKOW, *Nazi looted art, Handbuch Kunstrestitution weltweit*, Berlin 2007.

36 Titre de fin janvier 2013.

37 Sven RÖBEL, Andreas WASSERMANN, *Restitution: Diskretes Vermögen*, dans: *Der Spiegel*, n. 32 (4 août 2008), p. 28–29.

38 Rapport public d'activité de la CIVS, 2015, p. 35–36.

39 *Holocaust claims processing office*, voir: URL: <http://www.dfs.ny.gov/consumer/holocaust/hcpindex.htm> (28 février 2018); Rapport public d'activité de la CIVS, 2015, p. 36.

se sont longtemps faites pièce à pièce et à la main, une base de données est maintenant accessible avec 440 000 fiches<sup>40</sup>.

La CIVS a proposé à l'Allemagne, aux archives du Land de Berlin, de numériser le fichier «France» pour faciliter les consultations. 17 000 fiches sont concernées. Si cela avance bien côté archives allemandes, c'est plus poussif en France. En effet, au niveau des Archives diplomatiques françaises, malgré un site neuf et magnifique à Pierrefitte, cela coince. L'excellente conservatrice qui connaissait les fonds et le dossier est partie, la CIVS se doit de reconnaître : «Le travail important de dépouillement de ces fonds conjugué à la nécessité de mobiliser les compétences suffisantes pour leur exploitation, ne permet pas aux archives diplomatiques de répondre dans les délais compatibles avec l'exigence de réparation rapide de préjudice subi par les victimes»<sup>41</sup>. Une convention est signée au printemps 2016 entre la CIVS et les Archives diplomatiques. En bref, cela avance mieux pour les archives situées en Allemagne que celles du MAE en France!

Les archives de la CIVS deviennent objet de travail pour des chercheurs, alors que l'on est loin d'avoir résolu l'énigme de la provenance de nombreux MNR spoliés malgré des archives qui existent. La recherche académique française ignore, hormis Emmanuelle Pollack, ce domaine. Internet, la numérisation des archives, le travail sur les «big data» et les bonnes relations franco-allemandes permettent désormais, au plan politique et technique, des recherches intensives qui pourtant tardent à se mettre en œuvre. Le sujet est désormais «désenclavé». Les jeunes conservateurs sont vigilants et suivent ce dossier.<sup>42</sup> Le grand public se passionne pour ce thème.

On ne compte plus les films et documentaires sur cette thématique. Pourtant le travail progresse très lentement dans les faits. En Allemagne, le nombre d'œuvres concerné par cette clarification peut expliquer la difficulté. En France, on parle de 200 œuvres à vérifier activement. Mais ceci a un coût en temps et en argent. Les musées publics, livrés à une concurrence très farouche, ne peuvent consacrer à la recherche de provenance que des moyens dérisoires. Des tandems franco-allemands dans la formation des conservateurs pourraient donner lieu à des «exercices» et chaque jeune conservateur devrait pouvoir tracer la provenance d'une œuvre MNR spoliée de façon certaine?

En deux ou trois ans le stock des MNR spoliés serait ainsi étudié. L'histoire des œuvres serait faite. Peut-être peu de propriétaires seraient retrouvés mais ceci aurait une vertu pédagogique et mémorielle. Entre 1955 et 1995, on oublia dans le monde des musées totalement l'ampleur de la spoliation et son sens.

Thème de coopération, parfois de fâcheries, mais souvent de co-construction, les tableaux spoliés ont connu après-guerre des politiques publiques assez voisines en France et en Allemagne<sup>43</sup>. Faites de succès, de bilans documentés et minutieux, qui furent totalement oubliés dès les années 1960 dans les deux pays, par un processus voisin d'amnésie collective.

Toute cette histoire est très richement documentée aux États-Unis, avec les archives de l'Office of Special Investigations (OSI) du ministère de la Justice. En 1999, le Président Bill Clinton mandate la mission de l'ambassadeur Eizenstat où Mark Masurovsky officie, parmi d'autres, en tant qu'historien. Ses recherches montrent l'imbrication entre toutes ces dimensions, et il ex-

40 URL: <http://wga-datenbank.de/> (27 février 2018).

41 Rapport public d'activité de la CIVS, 2015, p. 57.

42 À Angers, en 2015, la conservatrice du musée des Beaux-Arts Ariane James Sarrazin a organisé un parcours pédagogique remarquable autour des MNR.

43 Voir le «Tätigkeitsbericht der Treuhandverwaltung von Kulturgut München», 145 pages consultables au Bundesarchiv. Marie-Bénédicte Vincent lui a consacré un article, voir Marie-Bénédicte VINCENT, Une administration ouest-allemande en charge des œuvres d'art à restituer après le nazisme: la Treuhandverwaltung für Kulturgut (1952-1962), dans: Revue de l'IFHA 6 (2014), mise en ligne le 31 décembre 2014, URL: <http://ifha.revues.org/8072> (20 avril 2017).

plique bien la dimension et le rôle symbolique des tableaux<sup>44</sup>. Il considère que la communication l'emporte sur une politique publique de réelle recherche des héritiers<sup>45</sup> et organise des ateliers de quête de provenance, notamment dans les anciens pays de l'Est. Pendant ce temps, Jonathan Petropoulos, son compatriote, enseignant dans une université en Californie, se consacre à une biographie du sulfureux Bruno Lohse (trafiquant durant la guerre et marchand d'art après-guerre, décédé en laissant des tableaux spoliés dans un coffre en Suisse). Il promet avoir trouvé des faits inédits dans les archives françaises.

La bonne entente franco-allemande rend possible des coopérations scientifiques. Les progrès techniques avec Internet et la numérisation des données permettent des recherches qui étaient totalement impossibles il y a encore dix ans. Jusqu'où les États en France et en Allemagne souhaitent-ils avancer sur ce dossier? Comment éviter que ce sujet ne revienne sur la table, y compris lors de négociations commerciales très éloignées du sujet? Comment concilier devoir de mémoire, respect aux victimes et sécurisation des collections publiques?

Ce qui est certain est qu'il est difficile de promouvoir le tourisme comme nouvel eldorado sans avoir des musées vertueux et transparents sur la provenance des œuvres exposées. Le sujet est en théorie réglé, mais la France a tout de même désigné un ambassadeur en charge de ces questions, ce qui montre que les accords et les principes ne suffisent à résoudre une question aussi complexe<sup>46</sup>.

Comme l'écrit l'historien Jean-Marc Dreyfus, ancien membre de la mission Mattéoli: »La description des négociations des suites de la déportation participe de l'histoire diplomatique rénovée, en particulier celle qui a étendu aux relations économiques et culturelles l'étude des rapports entre États [...]. Les diplomates français et allemands ont négocié *sans cesse de 1949 à 2001*, avec peut-être une période de ralentissement seulement dans les années 1960«<sup>47</sup>. Comme le démontre fort bien Jean-Marc Dreyfus, la »construction européenne s'est faite sur un silence masquant les crimes nazis et la Shoah, et ce malgré le discours officiel sur l'unification comme condition de la paix et de la prospérité, nécessaires au »plus jamais ça«<sup>48</sup>.

Les tableaux constituent donc des témoins et des traces de ce passé, avec en France, longtemps, peu d'empressément de se saisir de ce dossier. La résurgence après-guerre, en France, au Quai d'Orsay, d'un certain antisémitisme, fort bien documenté par Jean-Marc Dreyfus, dont les tableaux sont aussi le symptôme ...

En revanche, en Allemagne, comme l'indique l'ouvrage »Raub und Restitution«, le lien est bien établi entre les pillages et leur mobile, un antisémitisme viscéral, et la difficulté des restitutions – certes à une bien plus grande échelle qu'en France – est reconnue<sup>49</sup>.

La restitution est une obligation morale et légale, son périmètre et son rythme sont un indice de bonne volonté. C'est à l'aune du temps long que l'on pourra vérifier si la dynamique permise pour les tableaux (principes de Washington) après 2001 (accords de Washington) tient ou non. Le déficit de la coopération franco-allemande ne pourra en tout cas pas être invoqué comme un frein; cette coopération diplomatique et culturelle aura été assez exemplaire<sup>50</sup>.

44 Fabrizio CALVI, Marc J. MASUROVSKY, *Le festin du Reich, le pillage de la France occupée, 1940–1945*, Paris 2006.

45 Voir son intervention au Sénat lors du colloque du 30 janvier 2014.

46 François Croquette actuellement.

47 Jean-Marc DREYFUS, *L'impossible réparation: déportés, bien spoliés, or nazi, comptes bloqués, criminels de guerre*, Paris 2015, p. 288.

48 Ibid.

49 *Raub und Restitution. Kulturgut aus Jüdischem Besitz von 1933 bis heute*, sous la dir. d'Inka BERTZ et de Michael DORRMANN, au nom du Jüdisches Museum Berlin et du Jüdisches Museum Francfort-sur-le-Main, Göttingen 2008.

50 Je remercie très vivement les organisateurs de ce colloque de m'avoir invitée à intervenir sur un sujet qui m'a occupée pendant de longues années de recherche, et ce lors d'un colloque-franco-allemand, en l'honneur du Président Joachim Gauck.